



CANDIDATURE AU MASTER 2016/2017

1. La candidature pour une inscription en 1^{ère} année de Master est ouverte aux titulaires du diplôme de licence du système LMD ou d'un titre étranger reconnu équivalent. Elle est, également, ouverte aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 4 du système classique : Licence ancien régime, Diplôme d'Etudes Supérieures, ou tout autre diplôme universitaire étranger reconnu équivalent ;
2. La candidature pour une inscription en 2^{ème} année de Master est ouverte aux titulaires d'un diplôme de niveau bac + 5 ou tout autre diplôme universitaire étranger reconnu équivalent ;
3. Les Masters sont accessibles sur la base de **l'arrêté 363 du 09 juin 2014** portant conditions d'inscription aux études universitaires en vue de l'obtention du diplôme de Master ;
4. Le candidat titulaire de plusieurs baccalauréats ne peut bénéficier que d'une seule inscription universitaire au niveau national » **article 10 de l'arrêté 712 du 03/11/2011**;
5. Le candidat est appelé à consulter les sites de facultés / instituts afin de voir les possibilités de Licences ouvrant droit à l'accès à un Master donné ;
6. Le classement des candidats est porté à la connaissance des postulants par voie d'affichage, conformément à **l'article 57 de l'arrêté 711 du 03 novembre 2011** « fixant les règles d'organisation et de gestion pédagogiques communes aux études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master
7. Les candidats retenus, titulaires de diplômes obtenus hors Université Kasdi Merbah Ouargla, doivent présenter les originaux des relevés de notes du Baccalauréat et de Licence, D.E.S., Ingénieurs d'Etat ou diplôme universitaire étranger reconnu équivalent ;

8. Lors du dépôt de dossier, l'étudiant est soumis à deux **ENGAGEMENTS** au niveau du département (*déclaration de prise de connaissance des conditions générales d'accès aux masters + Présence Obligatoire aux Cours*) outre d'une **DECLARATION SUR L'HONNEUR**.

DATES A RETENIR

Appel à candidature aux Master (M1 et M2)	lundi 02/05/2016
Dépôt des dossiers de candidatures	du Mardi 14/06 au jeudi 23/06/ 2016
Etude des dossiers (arrêté N° 363 du 9 juin 2014)	du Dimanche 26/06 au jeudi 30 /06/2016
Affichage des listes provisoires (au niveau des facultés/ institut)	Dimanche 03/07/2016
Recours	du lundi 04/07 au mercredi 06/07/2016
Etude des recours	jeudi 07/07/ 2016
Affichage listes définitives des retenus (facultés et institut)	Lundi 05/09/2016
Remise PV + listes des retenus (version numérique) au rectorat	Mardi 06/09/2016
Inscriptions administratives (rectorat) et pédagogiques (fac./inst.)	du dimanche 11/09/ au jeudi 15/09/2016
Démarrage des cours (M1)	Dimanche 18/09/2016

COMPOSITION DU DOSSIER PREMIMINAIRE DE CANDIDATURE

La sélection se fait sur la base d'un dossier individuel composé de:

01	Imprimé Demande de Candidature (<i>à télécharger depuis le site de l'université</i>)
02	Copie Attestation Provisoire du Baccalauréat
03	Copie Diplôme de Licence, de D.E.S. ou d'Ingénieur
04	Copies Relevés de Notes
05	Annexe Descriptive au Diplôme de Licence (LMD)
06	Attestation de Classement (<i>établie par le Chef de département</i>)
07	Attestation de Bonne Conduite (<i>établie par le Chef de département</i>)
08	Déclaration de Prise de Connaissance des Conditions Générales de Candidature au Master
09	Déclaration sur l'Honneur (<i>à télécharger depuis le site de l'université</i>)
10	Acte de Naissance
11	Engagement (<i>à télécharger depuis le site de l'université</i>)
12	Copie de la Carte d'Identité Nationale
13	Trois (03) Photos d'Identité

Le dépôt des dossiers s'effectue au niveau du département concerné par la formation.

Les pièces originales + quittance droits d'inscription seront déposés par le candidat lors des inscriptions au niveau du rectorat.